



Communiqué de presse

Le conseil municipal du lundi 15 juin 20 retransmis en direct

Vendredi 12 juin 2020

Le Conseil municipal se déroulera **lundi 15 juin à 18h**, salle du Conseil à l'Hôtel de ville.

Conformément aux directives gouvernementales qui précisent le fonctionnement des Institutions municipales et les obligations liées à l'état d'urgence sanitaire, le nombre d'élus présents sera limité et le Conseil municipal ne sera pas ouvert physiquement au public. 19 élus siégeront, chaque conseiller municipal pourra disposer de 2 pouvoirs.

Toutefois, **les Herblinoises et les Herblinois sont invités à suivre en direct ce conseil municipal sur le site de la Ville : www.saint-herblain.fr ou via son compte Twitter avec le hashtag #directSH**

25 délibérations seront à l'ordre du jour, parmi lesquelles :

- **l'approbation des comptes administratifs et de gestion 2019** : ils font notamment apparaître une poursuite de la dynamique de désendettement de la Ville qui permet néanmoins des investissements à hauteur de 16,8 millions d'euros.
- **les subventions 2020 et le fonds de soutien exceptionnel aux associations** : l'assemblée communale se prononcera sur le premier volet des subventions aux associations pour un montant total de 296 094 euros. Près de 80 associations sont concernées. Les élus sont invités à approuver les modalités de versement du fonds de soutien exceptionnel de 100 000 euros voté le 7 mai dernier. Il vient en aide aux associations fragilisées par la crise ou qui auraient engagé des dépenses importantes pour mener des actions de solidarité durant le confinement.
- **la prime exceptionnelle au personnel municipal** : la Ville de Saint-Herblain propose de verser une prime exceptionnelle aux agents fortement mobilisés durant la crise sanitaire, afin de reconnaître l'implication sans faille du personnel municipal durant cette période tourmentée pour continuer à faire vivre le service public. Cette prime sera versée avec la paie de juillet.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

